



charges abusives de l'ancien syndic

Par **Maslev**, le **26/05/2012** à **20:57**

Bonjour,

voilà, je souhaiterais savoir si il y a moyen et si ca vaut le coup (par rapport aux frais à engager), de récupérer une somme que l'ancien syndic a débité de mon compte de charges, d'un montant de 30 euros.

L'ancien syndic m'a débité des frais de mise en demeure pour non paiement de charge. Mais la faute revient au syndic dans la mesure, où les courriers ne me parvenaient pas puisqu'ils n'ont pas été envoyés à la bonne adresse.

Etant copropriétaire, j'ai l'acte notarié.

Evidemment, j'ai eu la mauvaise surprise de ces débits une fois que l'on a changé de syndic. Le nouveau syndic m'envoie les courriers à la bonne adresse.

J'ai déjà fait une lettre de mise en demeure pour injonction de me rembourser mes 30 euros, qu'ils ont reçu il y a 1 mois de cela.